

## **COMMUNE DE GIVORS**

### **SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 31 MARS 2023**

**Convocation :** 25/03/2023

**Affichage liste délibérations :** 04/04/2023

**Conseillers en exercice :** 35 **PRÉSIDENT** : Monsieur BOUDJELLABA

**Présents :** 30 **SECRÉTAIRE** : Monsieur MERMOURI

**L'an deux mille vingt trois, le trente et un mars à 19 heures, en salle du conseil municipal.**

#### **ÉTAIENT PRÉSENTS**

Monsieur Mohamed BOUDJELLABA ; Madame Laurence FRETY ; Monsieur Foued RAHMOUNI ; Madame Dalila ALLALI ; Monsieur Cyril MATHEY ; Madame Nabiha LAOUADI ; Monsieur Loïc MEZIK ; Madame Françoise BATUT ; Monsieur Azdine MERMOURI ; Madame Martine SYLVESTRE ; Monsieur Alipio VITORIO ; Monsieur Gregory D'ANGELO ; Madame Audrey PENNETIER-CLAUSTRE ; Madame Solange FORNENGO ; Monsieur Tarik KHEDDACHE ; Madame Delphine PAILLOT ; Madame Christiane CHARNAY ; Monsieur Fabrice RIVA ; Monsieur Jean-Yves CABALLERO ; Madame Françoise DIOP ; Madame Isabelle FERNANDES ; Monsieur Robert JOUVE ; Madame Zafer DEMIRAL ; Monsieur Jean-Pierre GUENON ; Monsieur Gaël BON ; Monsieur Thomas KUNESCH ; Madame Josiane BONNET ; Madame Nathalie BODARD ; Monsieur Hocine HAOUES ; Madame Edwige MOIOLI

#### **ABSENTS REPRÉSENTÉS**

Madame Sabine RUTON a donné procuration à Madame Audrey PENNETIER-CLAUSTRE

Monsieur Benjamin ALLIGANT a donné procuration à Monsieur Loïc MEZIK

Monsieur Jonathan LONOCE a donné procuration à Madame Christiane CHARNAY

Monsieur Ali SEMARI a donné procuration à Madame Françoise DIOP

Madame Florence MERIDJI a donné procuration à Madame Dalila ALLALI

**DEL20230331\_12**

**DEMANDE DE SUBVENTIONS POUR LES TERRAINS DE FOOTBALL**

**RAPPORTEUR** : Loïc MEZIK

Dans le cadre de sa politique éducative et sportive, la commune de Givors souhaite engager des travaux de construction et de rénovations lourdes pour répondre à un besoin d'aménager des espaces de pratique à destination des différents publics givordins.

Ces projets structurant permettront de répondre aux attentes des associations, des publics scolaires mais également du grand public.

Pour cela, il est envisagé :

- de rénover le terrain de football en gazon synthétique du Stade Tony Garcia au Parc des sports d'une superficie de 8 000 m<sup>2</sup> environ (cf plan ci-annexé),
- de créer un terrain de Futsal extérieur avec piste scolaire en gazon synthétique d'environ 2 000 m<sup>2</sup> sur un tènement communal situé entre le collège Paul Vallon et le gymnase de Bans à la cité Renée Peillon (cf plan ci-annexé).

Le budget prévisionnel de cette opération s'élève à 900 000 euros.

Dans ce cadre, la commune souhaite solliciter des subventions auprès de différentes institutions que sont :

- Le district de football,
- La Fédération Française de Football,
- Le conseil régional,
- L'agence Nationale du sport,
- L'Europe,
- La Métropole.

Les montants sollicités peuvent aller jusqu'à 80 % du coût du projet.

Dans ces conditions,

**LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,**

**A L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS AVEC :**

**35 VOIX POUR**

### **DÉCIDE**

- D'AUTORISER monsieur le maire ou son représentant à solliciter les subventions auprès des financeurs dans le cadre des projets cités ci-dessus.

Le maire,

Mohamed BOUDJELLABA

Le secrétaire de séance,

Azdine MERMOURI

Envoyé en préfecture le 04/04/2023

Reçu en préfecture le 04/04/2023

Publié le



ID : 069-216900910-20230331-DEL20230331\_12-DE

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours administratif devant monsieur le maire de Givors dans le délai de deux mois à compter de sa publication. L'absence de réponse dans un délai de deux mois vaut décision implicite de rejet. Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal Administratif de Lyon sis 184 rue Duguesclin 69433 Lyon Cedex 03 ou sur le site <https://citoyens.telerecours.fr/>, dans le délai de deux mois à compter de la publication de la présente délibération ou à compter de la réponse de l'administration si un recours administratif a été préalablement déposé.



